



COMMUNE DE MAILLOT

CONSEIL MUNICIPAL 30 AVRIL 2026 – 18H30

PROCES-VERBAL

Présents : Gilles Sabattier, Joël Pérez, Jean-Marie Filleul, Annie Bassiguet-Nadji, Bénédicte Barré, Vincent Gaud, Murielle Baltazar, John Dieffenthaler

Absents ayant voté par procuration : Maryse Dol (pouvoir à Annie Bassiguet-Nadji), Monique Méliani (pouvoir à John Dieffenthaler), Yannick Durand (pouvoir à Joël Pérez)

Absents excusés : Josseline Curtil, Bruno Cogérino, Manon De Brito, Gildas Ntondelet-Kiyindou

Nomination du secrétaire de séance : John Dieffenthaler

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 9 avril 2026

Approuvé à l'unanimité.

2026-27 - Vote du compte financier unique du budget communal (annexes 1 et 2)

Le Compte Financier Unique (C.F.U.) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public. Il vise à fournir une information simple et lisible de l'exécution budgétaire.

Le compte financier unique du budget principal est clôturé avec les résultats détaillés ci-après :

Section de fonctionnement

- Dépenses : 903 277,30 €
- Recettes : 1 007 900,55 €

Excédent de l'exercice 2025 : 104 623,25 €

Excédent 2024 reporté : 1 000 374,32 €

Excédent total de fonctionnement : 1 104 997,57 €

Section d'investissement

- Dépenses : 563 001,99 €
- Recettes : 327 511,76 €

Déficit de l'exercice 2025 : 235 490,23 €

Déficit 2024 reporté : 101 469,51 €

Déficit total d'investissement : 336 959,74 €

Le quorum n'étant pas atteint, cette délibération sera reportée à la prochaine réunion du conseil municipal.

2026-28 – Affectation des résultats 2025 du budget de la commune

AFFECTATION DU RESULTAT 2025 DU BUDGET COMMUNAL			
FONCTIONNEMENT	Dépenses de fonctionnement	903 277,30 €	
	Recettes de fonctionnement	1 007 900,55 €	
	Résultat de fonctionnement de l'exercice 2025	104 623,25 €	
	<i>Report du résultat de fonctionnement 2024</i>	<i>1 000 374,32 €</i>	
	Résultat 2025 + report 2024	1 104 997,57 €	
	INVESTISSEMENT	Dépenses d'investissement	563 001,99 €
Recettes d'investissement		327 511,76 €	
Résultat d'investissement de l'exercice		-235 490,23 €	
<i>Report du résultat d'investissement 2024</i>		<i>-101 469,51 €</i>	
Résultat 2025 + report 2024		-336 959,74 €	
Restes à réaliser en DEPENSES		306 613,85 €	
Restes à réaliser en RECETTES		236 200 €	
Résultat des restes à réaliser		-70 413,85 €	
Résultat définitif d'investissement		-407 373,59 €	
Affecter le résultat comme suit :			
Au compte 002 (recette de fonctionnement)		697 623,98 €	
Au compte 1068 (recette d'investissement)	407 373,59 €		
Au compte 001 (dépense d'investissement)	336 959,74 €		

Approuvé à l'unanimité.

2026-29 - Vote du taux des taxes locales (annexe 3)

Vu l'article 1636 B du code général des impôts,

Considérant la proposition de ne pas augmenter, pour 2026, les taux des taxes locales,

Le conseil municipal, après les avis favorables de la commission des finances et des commissions réunies, décide de ne pas augmenter les taux et les fixe de la façon suivante :

TAXES	TAUX 2026
Taxe foncière sur les propriétés bâties	33,14 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	39,14 %
Taxe d'habitation	16,23 %

Approuvé à l'unanimité.

2026-30 – Provision pour créances douteuses

Considérant que la notion de créances douteuses se définit comme les restes à recouvrer en recettes, de plus de 2 ans,

Considérant que le retard de paiement constitue un indicateur de dépréciation d'une créance,

Considérant qu'il est nécessaire de constater la dépréciation afin de donner une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la commune,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et après les avis favorables de la commission des finances et des commissions réunies, décide de constituer une provision pour créances douteuses d'un montant de 1 000 €.

Approuvé à l'unanimité.

2026-31 - Subvention au CCAS

Le conseil municipal, après les avis favorables de la commission finances et des commissions réunies, et après en avoir délibéré, décide d'accorder au Centre Communale d'Actions Sociales de Maillot, pour l'année 2026, une subvention d'un montant de 4 000 €.

Approuvé à l'unanimité.

2026-32 - Vote du budget primitif 2026 – budget communal (annexes 4 et 5)

Le conseil municipal, après avoir délibéré, et après les avis favorables de la commission finances et des commissions réunies, adopte, par chapitre, le budget primitif communal pour 2026, tel que décrit dans le document annexé, et qui s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes suivantes :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Libellés	Propositions	Chapitre	Libellés	Propositions
011	Charges à caractère général	652 122,66 €	013	Atténuation de charges	24 500,00 €
012	Charges de personnel	456 010,00 €	70	Produits des services	45 220,00 €
014	Atténuation de produits	92 873,00 €	73	Impôts et taxes	245 504,00 €
65	Autres charges de gestion courante	97 942,32 €	731	Imposition directe	580 000,00 €
			74	Dotations et participations	81 100,00 €
			75	Autres produits de gestion courante	10 500,00 €
TOTAL DEPENSES GESTION COURANTE		1 298 947,98 €	TOTAL RECETTES GESTION COURANTE		986 824,00 €
66	Charges financières	17 000,00 €	76	Produits financiers	0,00 €
67	Charges exceptionnelles	5 000,00 €	77	Produits exceptionnels	2 500,00 €
68	Dotations aux amts, dépréciations, provisions	1 000,00 €			
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		1 321 947,98 €	TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		989 324,00 €
023	Virement à la section d'investissement	375 000,00 €			
042	Opérations d'ordre de transfert	40 000,00 €	042	Opérations d'ordre de transfert	50 000,00 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		415 000,00 €	TOTAL RECETTES D'ORDRE		50 000,00 €
			002	Résultat reporté 2025	697 623,98 €
TOTAL		1 736 947,98 €	TOTAL		1 736 947,98 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	Libellés	Propositions	Chapitre	Libellés	Propositions
20	Immobilisations incorporelles	40 000,00 €	13	Subventions d'investissement	236 200,00 €
204	Subventions d'équipement	100 000,00 €	16	Emprunts et dettes	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	209 613,85 €	20	Immobilisations incorporelles	
23	Immobilisations en cours	370 000,00 €	204	Subventions d'équipement	
			21	Immobilisations corporelles	
			23	Immobilisations en cours	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		719 613,85 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		236 200,00 €
10	Dotations, fonds divers				
13	Subventions d'investissement		10	Dotations, fonds divers...	489 373,59 €
16	Emprunts	54 000,00 €	dont 1068	Excédent capitalisé	407 373,59 €
			024	Produits des cessions d'immobilisations	20 000,00 €
TOTAL DEPENSES FINANCIERES		54 000,00 €	TOTAL RECETTES FINANCIERES		509 373,59 €
45	Opérations pour compte de tiers	- €	45	Opérations pour compte de tiers	- €
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		773 613,85 €	TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		745 573,59 €
			021	Virement de la section de fonctionnement	375 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert	50 000,00 €	040	Opérations d'ordre de transfert	40 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	13 000,00 €	041	Opérations patrimoniales	13 000,00 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		63 000,00 €	TOTAL RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		428 000,00 €
TOTAL		836 613,85 €	TOTAL		1 173 573,59 €
001	Solde N-1 reporté	336 959,74 €	001	Solde N-1 reporté	0,00 €
TOTAL		1 173 573,59 €	TOTAL		1 173 573,59 €

Approuvé à l'unanimité.

2026-33 - Fongibilité des crédits en sections de fonctionnement et d'investissement

Considérant que l'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil municipal à déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT),

Considérant que dans ce cas, le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, et après les avis favorables de la commission finances et des commissions réunies, pour l'exercice 2026, pour le budget principal de la commune, autorise le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget et autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Approuvé à l'unanimité.

2026-34 - Indemnités de fonctions aux maire, adjoints et conseillers municipaux délégués (annexe 6)

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du conseil municipal en date du 20 mars 2026 constatant l'élection du maire et de 2 adjoints,

Vu la délibération n°2026-10 portant délégation de fonctions aux adjoints au maire et les arrêtés du 9 avril 2026 portant délégation de fonctions aux adjoints au maire,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que la population au 1^{er} janvier 2026 de la commune est de 1295 habitants,

Considérant que pour une commune de 1295 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 55,7 %,

Considérant que pour une commune de 1295 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 21,38 %,

Considérant que le montant total de l'enveloppe indemnitaire est calculé sur la base du nombre maximal théorique d'adjoints que le conseil municipal peut désigner,

Considérant que le maire perçoit une indemnité de fonction fixée à un taux maximal de par la loi et qui s'applique depuis le 21 mars 2026,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- rappelle le taux de l'indemnité du maire et décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués comme suit :

- maire : 55,7 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 1^{er} adjoint : 21,38 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 2^{ème} adjointe : 11,3 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- conseiller municipal délégué aux travaux et à l'urbanisme : 3 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- conseiller municipal délégué à l'environnement : 3 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- conseillère municipale déléguée aux finances et aux archives : 3 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.
- dit que l'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue par l'article L 2123-24 du CGCT
- dit que les indemnités de fonction seront payées mensuellement et automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice
- dit que la présente délibération et le tableau annexé récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal seront transmis au représentant de l'Etat.

Approuvé à l'unanimité.

Informations diverses

Travaux : la rénovation de la salle des fêtes se termine. L'extérieur devrait être terminé dans un mois.

Parcours du cœur : ensemble d'activités organisées à la salle des fêtes pour sensibiliser aux problèmes cardiaques le 31 mai 2026.

Le trail du Grand Sénonais organisé le week-end du 29/31 mai 2026, il passera en partie dans la commune.

Ecole : ouverture d'une classe à la rentrée 2026/2027.

Elections sénatoriales prévues le 27 septembre 2026. La désignation des délégués se fera le vendredi 5 juin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25.

Gilles Sabattier
Maire de Maillot



John Dieffenthaler
Secrétaire de séance

